

DEPARTEMENT

**DU NORD**

ARRONDISSEMENT

**DE DUNKERQUE**

COMMUNE

**D'ESTAIRES**DATE DE  
CONVOCAATION

21 avril 2026

DATE DE PUBLICATION

6 MAI 2026

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 28

**Objet : Propriétés  
communales –  
Convention  
opérationnelle avec  
EPF-Parcelles garage et  
diverses dépendances  
rue de Lille -Acquisition**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

**Séance du 27 avril 2026**

**Séance du 27 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 27 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothee BERTRAND, Maire.

**Présents :** Mesdames, Messieurs Dorothee BERTRAND, Yves COLPAERT, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Gérard BELLENGIER, Audrey BÉAGUE, François-Xavier HENNEON, Monique DUHAYON, Bruno DASSONVILLE, Yann NORMAND, Éric DEWULF, Stéphane DESCAMPS, Tifenn LIEVIN, Bérangère VILLE-MAHAUDEN, Amélie BEAUSSART, Robin QUEVILLART, Julie BORELLE, Véronique VERGULDEZOONE, Quentin DELAY, Laëtitia LEGRAND, Sébastien GISQUIERE

**Procurations :**

Madame Meghann WILLEMS à Madame Audrey BÉAGUE  
Madame Brigitte CAMPAGNE à Monsieur Yann NORMAND  
Monsieur Jean-Michel BLAIN à Madame Monique DUHAYON  
Monsieur Jean-Marie HOORNAERT à Monsieur Éric DEWULF  
Madame Pascale ALGOËT à Madame Laëtitia LEGRAND  
Monsieur Romain BUISINE à Monsieur Sébastien GISQUIERE

**Absents :** Monsieur Michaël PARENT

**Secrétaire de séance :** Monsieur Gérard BELLENGIER

**Délibération n°36/37– 04/2026**

**Objet : Propriétés communales – Convention opérationnelle avec EPF-Parcelles garage et diverses dépendances rue de Lille -Acquisition**

Page 1/3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La commune d'Estaires et l'Etablissement Public Foncier de Hauts de France (EPF) ont signé le 24/06/2016 une convention définissant les conditions d'intervention de l'EPF et les modalités de cession des biens objet de l'opération dénommée « Etablissements Madeleine ».

Cette convention a fait l'objet des avenants suivants :

Avenant N° 1 signé le 24/09/2018 ;

Avenant N° 2 signé le 05/10/2021 ;

Avenant N° 3 signé le 01/07/2025.

Dans le cadre de cette opération, la commune d'Estaires a notamment sollicité l'EPF pour procéder à l'acquisition d'un ancien bâtiment à usage de garage et diverses dépendances (écuries) situés 44 rue de Lille, foncier décrit à l'annexe 2. La commune d'Estaires s'est engagée à acheter ou à faire acheter par un ou des tiers de son choix les biens acquis par l'EPF au plus tard le 24/12/2026.

Page 1/3

**Objet de la délibération : Propriétés communales – Convention opérationnelle avec EPF-Parcelles garage et diverses dépendances rue de Lille -Acquisition**

---

L'EPF n'a pas réalisé de travaux de proto-aménagement sur cette opération.

Le prix de cession correspond au prix de revient du portage foncier, lequel est constitué :

- des prix et indemnités de toute nature payés lors de l'acquisition aux propriétaires et aux ayants-droit, des frais divers d'acte et de procédure d'acquisition,
- des charges supportées pendant la durée de détention des immeubles (impôts fonciers, charges d'entretien, de surveillance et de gardiennage...),
- des frais accessoires liés à la cession des biens par l'EPF,
- sous déduction des produits perçus par l'EPF.

Auquel il y a lieu d'ajouter un forfait destiné au règlement des frais engagés par l'EPF entre le jour où le prix a été calculé et le jour de signature de l'acte de vente.

Ceci exposé, il convient d'autoriser l'acquisition par la commune d'Estaires, des parcelles décrites en annexe 2 au prix de 169 299,96€ TTC dont 4 883,33€ de TVA.

Le prix est annexé à la présente délibération (annexe 1). Etant ici précisé que, sauf si elles sont issues d'un bornage et d'un arpentage, les surfaces des parcelles reprises à l'annexe 2 sont des surfaces cadastrales. L'EPF ne prend aucun engagement sur la contenance réelle de ces parcelles.

Ce prix sera payable à la signature de l'acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

⇒ **d'acquérir** les terrains situés sur les parcelles cadastrées C n°3650, C n°3652, C n°3656, C n°3657 d'une superficie totale de 993m<sup>2</sup> au prix de 169 299, 96 € TTC dont 4 883, 33 € de TVA ;

⇒ **d'autoriser** la vente par l'EPF au profit de la commune d'Estaires du bien ci-dessus désignés aux conditions et modalités décrites ci-dessus et selon la fiche de prix ci-annexée ;

⇒ **de verser** à l'EPF le montant de l'indemnité ci-dessus définie en cas de non-respect de son engagement ;

⇒ **d'autoriser** le maire ou son représentant à intervenir et à signer l'acte de cession ;

⇒ **d'autoriser** le maire à signer tout document relatif à la présente décision.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2026

**Objet de la délibération : Propriétés communales – Convention opérationnelle avec EPF-Parcelles garage et diverses dépendances rue de Lille -Acquisition**

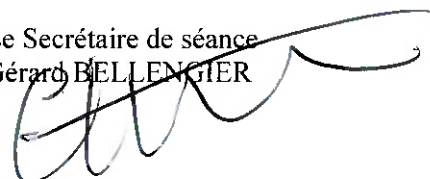
---

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus  
(Suivent les signatures)  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Dorothée BERTRAND



Le Secrétaire de séance  
Gérard BELLENGIER



Le Maire

- certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité.  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le  
publié ou notifié le

- 6 MAI 2026

Le Maire,  
Dorothée BERTRAND

- 6 MAI 2026



